



Agences ontariennes de soutien pour les personnes qui ont des besoins spéciaux

**COMMUNIQUÉ DE L'AOSPBS  
AUX DÉPUTÉS PROVINCIAUX DE L'ONTARIO  
Octobre 2002**

**Chèr(e) député(e) provincial(e):**

Dans le cadre des efforts continus de l'AOSPBS visant à vous communiquer les questions importantes aux yeux de ses agences membres, nous avons préparé pour la session parlementaire d'automne le présent communiqué résumant des sujets d'actualité dans le domaine des services au développement. Les agences membres de l'AOSPBS offrent des services aux citoyens handicapés intellectuellement de votre circonscription. Nous avons apprécié les commentaires positifs reçus des députés provinciaux au sujet des numéros précédents de ce communiqué et nous sommes heureux de poursuivre nos discussions avec les députés provinciaux et avec le Ministère des Services à la collectivité, aux familles et à l'enfance au sujet de ces questions.

**Loi sur la protection des renseignements personnels:**

En juin 2002, l'assemblée législative a discuté de la nouvelle ébauche de loi sur la protection des renseignements personnels proposée par le Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises. Si cette ébauche de loi entre en vigueur, l'AOSPBS suggère :

- Que l'on développe des lignes de conduites claires quant à l'impact et la mise en application de la loi ;
- Que l'on simplifie l'ébauche de loi, rendue trop complexe par divers manques de cohérence au niveau du langage, redondances et répétitions ;
- Que l'on définit clairement les exemptions, qui sont trop générales sous leur forme actuelle ;
- Que l'on simplifie l'exécution de la loi et qu'on la base sur les plaintes reçues. En effet, la méthode d'exécution suggérée semble complexe et coûteuse.

L'ensemble des suggestions de l'AOSPBS au sujet de cette ébauche de loi se trouve sur le site Web de l'association.

**Engagement à financer le secteur des services au développement:**

Dans son budget 2002, le gouvernement a de nouveau affirmé son intention d'offrir du financement à long terme d'une valeur de 197 millions \$ sur 5 ans. L'AOSPBS est heureuse que le personnel du Ministère des Services à la collectivité, aux familles et à l'enfance lui ait demandé son opinion en ce qui a trait à la prochaine distribution de fonds, et le secteur attend avec impatience le résultat de cette consultation.

Nous remercions de tout coeur la ministre Elliott pour l'affectation de fonds annoncée le 11 octobre 2002 ainsi que pour son habituelle considération des besoins financier du secteur des services au développement.

**Questions de ressources humaines:**

Le recrutement et la rétention du personnel continuent d'être des questions critiques pour notre secteur en raison des faibles taux de rémunération et du manque de fonds à allouer à la formation. Ces facteurs entraînent un manque de candidats acceptables à la profession ainsi que le départ du personnel déjà formé qui quitte le secteur pour occuper des postes mieux rémunérés au sein d'institutions telles que des conseils scolaires et des hôpitaux.

**Équité salariale**

Deux défis juridiques se poursuivent en Ontario au sujet de cette question. Les agences des services au développement ont porté leurs ordonnances d'équité salariale en appel devant la Commission sur l'équité salariale ; le second défi est un défi à la Charte par la Coalition pour l'équité salariale. Ces deux causes devraient être entendues au cours de l'hiver 2003. L'AOSPBS espère que la question de la responsabilité du gouvernement face au financement de ces obligations légales sera résolue suite à ces procédures.

Nous espérons que ce résumé vous sera utile alors que vous reprenez votre poste au sein du parlement et recommencez à débattre de questions sociales qui touchent les Ontariens. Nous vous encourageons à obtenir plus d'information sur ces questions en consultant le site Web de l'AOSPBS: [www.oasisonline.ca](http://www.oasisonline.ca).

Bien à vous,  
Paul Wilson, président